

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 33 - Mai 2016

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Vous avez peut-être pu vous en apercevoir, ce bulletin paraît avec 1 mois de retard par rapport à l'habitude, le Conseil municipal ayant décidé de ne faire paraître que 3 bulletins d'informations par an au lieu de 4, soit en janvier, en mai et en septembre. De plus, il sera à partir d'août quelque peu remanié, afin d'être le plus efficace possible.

Concernant l'intercommunalité, Monsieur Le Préfet du Doubs a décidé de nous maintenir sur l'intercommunalité d'Ornans. J'ai reçu son arrêté sur lequel le Conseil municipal devra se prononcer dans un délai de 75 jours. Nous n'avons pas changé d'avis, nous estimons toujours que le bassin de vie d'Arc-et-Senans est en direction des communes limitrophes du Doubs et du Jura, justifiant le respect de la loi NOTRÉ. Cela revient à dire que la décision de Monsieur Le Préfet est hors la loi et nous sommes bien décidés à aller au maximum des possibilités judiciaires qui nous sont offertes pour faire respecter cette loi. Être confirmé sur Ornans aurait de graves conséquences sur le village, car ce regroupement de Communautés de Communes obligerait la création d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) et dans ce cas j'appellerais plutôt cela un schéma d'incohérence territoriale, le bassin de vie d'Ornans et d'Amancey n'ayant rien à voir avec celui d'Arc-et-Senans, alors que le rapprochement avec la Communauté de Communes du Val d'Amour prendrait tout son sens. Affaire à suivre,

La construction de la station d'épuration avance à grands pas, elle sera mise en service avec 2 mois d'avance. Courant juin nous organiserons une visite commentée afin que chacun d'entre vous puisse s'informer.

Le PLU avance à petite vitesse. Le PADD est toujours consultable en Mairie. L'étape suivante sera le zonage.

Pour la Salle de sports, nous rencontrons des problèmes avec l'architecte des bâtiments de France que nous allons recevoir sur place, afin d'aplanir les difficultés.

L'enfouissement des réseaux se poursuit Avenue de La Saline. Le démontage des artères aériennes sera effectif en juin. Par contre nous avons également une divergence de vue avec l'architecte des bâtiments de France sur les configurations des trottoirs.

Lotissement d'Arc à l'Isle. Là aussi nous avons du mal à obtenir le permis d'aménager toujours soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui a des exigences pour sauvegarder le site, le lotissement étant situé dans le périmètre du Château d'Arc.

Création d'un logement à la zone des Limes. Suite au départ de CASETOR, les bureaux seront aménagés en appartement. Les travaux pourraient débuter en juin, avec une mise en service à l'automne.

Patrick Humbert a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 avril. Il ne sera pas remplacé. Les travaux qu'il effectuait, essentiellement travaux d'entretien de voirie, tonte et nettoyage, seront confiés à une entreprise. À ce sujet je remercie les riverains qui, en même temps qu'ils tondent chez eux, passent la tondeuse sur l'accotement au droit de leur propriété. C'est un geste citoyen que j'apprécie à sa juste valeur.

Le prochain bulletin paraîtra début août, je souhaite donc de bonnes vacances aux juilletistes et surtout que cette météo hivernale laisse sa place à un vrai printemps.

Meilleures salutations à toutes et à tous.

Le Maire, Jacques Maurice.

● SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations
- Proverbes et dictons

En page 4

- Histoire



Les dernières décisions du conseil

• **Fixation d'un tarif moyen unique pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour l'année 2016-2017.** Chaque période sera facturée aux parents 22 €/enfant, sauf pour le 3^e enfant d'une fratrie qui bénéficie de la gratuité. Toute période commencée sera entièrement due. Un remboursement pourra être envisagé dans le seul cas de force majeure (hospitalisation, longue maladie).

• **Location de plages horaires à la salle polyvalente, à l'association de danse SALSACORAZON39.** Le tarif est fixé conformément au précédent existant, soit pour 3 séances de 1 heure en continu : 400 €/an la 1^{ère} heure, 200 €/an la 2^e heure et 200 €/an la 3^e heure.

• **Après avoir pris connaissance des propositions remises par les banques ayant répondu à la consultation,** le Conseil municipal décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, pour financer la construction de la station d'épuration. Montant du prêt : 150 000 €, durée de 300 mois, taux fixe de 2,44 %, périodicité trimestrielle, frais de dossier 225 €.

• **Suite à la décision de construire une salle de sports en 2 tranches, il convient de prendre une délibération impliquant la construction complète afin que les services sollicités puissent prévoir dans leur budget la dépense de subvention totale.** L'avant projet sommaire en notre possession fait état d'une dépense totale HT de 2 051 439 €, soit 911 826 € pour la 1^{ère} tranche et 1 139 613 € pour la 2^e tranche. Le total des subventions attendues s'élèverait à 1 465 000 €.

• **Suite aux annonces passées, l'appartement T1 situé au 2^e étage de l'immeuble situé 52 Grande Rue a été attribué à compter du 1^{er} avril 2016, pour un loyer mensuel de 258,47 €, plus 60 € de provision sur charges.** L'appartement T4 situé au 1^{er} étage de la Mairie a été attribué à compter du 1^{er} mai 2016, pour un loyer mensuel de 600 €, plus 120 € de provision sur charges. Le bureau libéré par l'ONF au 2^e étage de la Mairie a été loué à la Sté SO VEGETAL, à compter du 16 mars 2016, pour un loyer mensuel de 120 € charges comprises.

• **Transformation en appartement des anciens bureaux CASETOR,** situés ZA des Limes, pour un montant total HT de 21 516,23 €.

• **AGATE PAYSAGE d'Ounans est retenue pour l'entretien partiel des espaces verts,** pour un montant de 492 € par intervention, selon un calendrier établi par la commune.

• **Vote des taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :** taxe d'habitation 18,63 %, foncier bâti 12,56 %, foncier non bâti 44,36 % et cotisation foncière des entreprises 18,87 %. La part communale, sans changement depuis 3 ans, a été augmentée de 1,50 %.

L'Espace Culturel et d'animation



• Dans le cadre de la campagne **Mon libraire, mon univers**, du 29 avril au 7 mai, les librairies indépendantes organiseront des événements dans toute la région. La soirée de clôture de cette manifestation se tiendra **le 7 mai à 17 h 30, à la librairie de la Saline royale** qui accueillera l'auteur Léonor de Récondo qui a reçu le prix RTL-Lire et le prix des Libraires 2015.

• **14 mai 2016, concours de pétanque** organisé par l'amicale de l'école publique sur le terrain de football. Renseignements et inscriptions au : 03 81 57 43 78.

• **11, 12, 15 et 22 juin 2016, tournoi de football SNCF** avec remise des prix à la Saline.

• **19 juin 2016, fête champêtre** organisée par l'école Saint-Bénigne, dans le parc de la Mairie : restauration, buvette et jeux.

• **13 juillet 2016, manifestation organisée par le comité des fêtes.** À partir de 19 h, petite restauration et animation musicale au pourtour de la salle polyvalente. À 22 h 30, feu d'artifice tiré derrière la Saline suivi d'un bal gratuit en plein air, ou à la salle polyvalente, selon le temps.

• **14, 15, 16 juillet 2016 LUX SALINA.**



L'Espace Culturel et d'animation

• **18 juillet 2016, départ de la Saline royale d'Arc - et-Senans de la RANDO RAID VTT JURA** et retour le 22 juillet 2016 à la Saline. Accueil des participants le 17 juillet à la Saline. Renseignements et inscriptions : www.randoraidvttjura.fr

• **28, 29, 30 juillet 2016 – 4, 5, 6 août – 12,13 août – 19, 20 août 2016 LUX SALINA.**

• **28 août 2016, « Rando des Salines »**, organisée par l'association ARC ET SENANS VTT. Renseignements 06 52 48 78 08.

• **23 juillet 2016, concert de David GILMOUR** à la Saline royale à partir de 21 h. Réservations à la Saline.

• **17 septembre 2016, manifestation organisée par l'association VENTS DU FUTUR.** Nombreuses animations et en soirée gonflement des montgolfières puis feu d'artifice.

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- Lionel VOEGLIN
- Luc et Solange VIGNERON
- Michèle DESCHAMPS
- Sébastien et Thérèse COQUELIN
- Bernard et Danielle PROVILLE
- Mickaël MARGUIER et Julie RATTON

Naissances

- Agathe FRANÇAIS 17 janvier 2016
- Joy ETIEVANT 4 février 2016
- Maëllys NEUVILLE 23 février 2016

Décès

- LIEVAUX Michel 18 février 2016
- GONZALES Diego 14 mars 2016
- POCTIER Simone née LACROIX 31 mars 2016

Nous avons également appris le décès à Lorient, le 26 février 2016, de Michel GAFFIOT, fils du Colonel GAFFIOT et celui de Roland CASENOVE habitant Pirey, ancien conseiller municipal et adjoint à Arc et Senans, qui s'est éteint le 14 avril 2016.



Informations

• Appel à bénévoles !

La Saline royale d'Arc et Senans organise en juillet et en août 2016 un évènement artistique de grande envergure, LUX SALINA. Ce spectacle retrace l'histoire et la vie de la Saline de 1775 à aujourd'hui, sublimant la Saline par des images de très grand format projetées sur les façades des bâtiments et par un dispositif sonore. 200 figurants chaque soir deviennent acteurs d'une « caravane de sel » et incarnent les moments de vie des différentes périodes de la Saline royale : courtisans flamboyants, travailleurs affairés, prisonniers défaits, peuple d'Arc et Senans et savants concentrés ravivent les éléments qui ont construit l'image réelle ou imaginaire de cette insaisissable Saline. Pour déambuler au cœur de cet écrin architectural animé de son et de lumière, la Saline recherche des bénévoles de tout âge. Aucune expérience nécessaire, juste l'envie de participer à cette belle aventure humaine et artistique.

Si vous êtes intéressés ou que vous souhaitez plus

de renseignements, contactez Lorraine Molliard au 03 81 54 40 34 ou à l'adresse suivante : lorrainemolliard@salineroyale.com

• **Un deuxième dépotoir a été créé à l'intérieur du cimetière**, en entrant à droite. L'accès est situé dans le mur d'enceinte perpendiculaire à la route. Deux conteneurs destinés à recevoir, l'un le plastique, l'autre les déchets verts, sont à la disposition des utilisateurs qui devront impérativement trier leurs déchets, pour que le système devienne pérenne. Chaque conteneur est équipé d'une affichette précisant son contenu. Compte tenu de leur faible volume, les pots en terre seront déposés sur le sol, dans un angle.

• **La campagne déclarative des revenus en vue de l'établissement de l'impôt sur le revenu vient de s'ouvrir.** Déclarez vos revenus en ligne, c'est rapide, facile et sécurisé ! Jusqu'au 31 mai 2016, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr

PROVERBES ET DICTONS :

- *De mai, chaude et douce pluie fait belle fleur et riche épi.*
- *N'attendez pas la soif pour tirer l'eau du puits.*
- *Pluie à la Sainte-Madeleine, pluie pendant six semaines.*
- *À la Saint-Augustin, les orages sont proches de leur fin.*

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

TOPONYMIE DES RUES

• **Avenue de la Saline** : Cette longue route droite, qui va de la Loue à la Saline sur environ deux kilomètres, était déjà tracée par CN Ledoux sur son plan de la ville de Chaux datant de 1804.

Appelée tout simplement « route du Pont » ou « route de Cramans » (Létondal page 191) et bordée des deux côtés de magnifiques grands arbres pendant très longtemps, elle reçut le majestueux nom d'« Avenue de la Saline » lors de l'attribution des noms des rues dans les années 50.

• **Rue de la Fromagerie et rue de la Laiterie** : D'abord appelée rue du Vernois (plan de 1842), la rue de la Fromagerie figure sous ce nom au recensement de 1906.

La laiterie, à l'angle de la rue de la Laiterie et de la rue de la Fromagerie, était auparavant une fromagerie. Quand la laiterie de Roche s'est développée, la fromagerie s'est transformée en laiterie collectant le lait.

• **Rue du Chaillolet** : Chaille : du latin « calculus » : petite pierre. En Franche-Comté, les chailles sont des terrains calcaires pierreux, d'assez bonne qualité quand ils ne sont pas trop siliceux, ni trop calcaires.

• **Chemin du Pin** : Voie privée, d'abord appelée par les voisins « chemin des Villas » lors de la construction de deux maisons à l'emplacement d'un trou (carrière de gravier), il fut ensuite dénommé officiellement « chemin du Pin » en raison de l'existence d'un bel arbre planté dans l'un des deux jardins, abattu tout récemment.

• **Rue de la Vieille Barque** : Tout au bout de l'actuelle rue, à quelques mètres de la Loue, existait déjà au 18^e siècle, la « maison du barcotier » : passeur qui, avec son bac, transportait les gens sur l'autre rive, fait attesté jusqu'en 1772. Cette maison est représentée sur la carte de France de Cassini, établie en 1755. En 1773, ce bac fut remplacé par un pont en bois, 50 m en amont de l'actuel pont menant à Cramans. Le bac fut remis en service de 1789 à 1836 suite à la destruction du pont de bois par une crue.

On trouve encore en 1872 l'appellation « chemin vicinal ordinaire n° 6 du moulin Toussaint ». A cette époque, cette rue était l'axe principal entre la Grande Rue et la Loue.

• **Rue des Topes** : D'après nos anciens, ce nom de rue pourrait provenir d'un terme ancien utilisé dans la culture et la préparation du lin : après le rouissage (trempage du lin dans l'eau), il fallait taper les fibres pour les assouplir, taper ayant été déformé en toper.

Sur le cadastre de 1828, la rue des Topes s'appelle « chemin de desserte ».

• **Rue des Terroux** : Cette rue qui part de la rue de la fromagerie, à l'angle Est du Champ de Foire, fait presque un arc de cercle pour rejoindre la route de Besançon (D. 17).

Autrefois le « canton des Terroux », dans la toponymie du village d'Arc et Senans, était un vaste terrain communal qui allait de la rue de la Fromagerie actuelle, jusqu'à la forêt de la Pérouse dont la superficie était d'environ 18 hectares.

Avant la construction de la voie de chemin de fer Arc-et-Senans – Franois en 1864, existait encore en contrebas côté du Vernois, un vaste abreuvoir communal ombragé par des chênes séculaires. Les abords étaient accessibles aux animaux domestiques. Cet endroit disparut à cette occasion.

Ce terrain servait surtout au pâturage de tous les animaux domestiques du village.

... Suite au prochain numéro !



Rue du Chaillolet et Laiterie

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M.T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEM GRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 33333